

Département : ARDECHE

République Française

Arrondissement : LARGENTIERE

Liberté – Egalité – Fraternité

Commune de **ST ETIENNE DE FONTBELLON**

Date de convocation : 15 septembre 2025

Date d'envoi : 15 septembre 2025

Date d'affichage : 15 septembre 2025

Envoyé en préfecture le 24/09/2025

Reçu en préfecture le 24/09/2025

Publié le

ID : 007-210702312-20250922-37_2025-DE



**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 37-2025
LUNDI 22 SEPTEMBRE 2025**

L'an deux mille vingt-cinq et le vingt-deux du mois de septembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de ST ETIENNE DE FONTBELLON, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Philippe ROUX, Maire

Présents : 20 – ROUX Philippe, CORTIAL Patrick, PERRIER Bernadette, LIOUTIER Pascale, CADET Dominique, BOUDON Alain, ALLIX Jean-Marie, MARTIN Marie-France, BOIRON Yves, MAZON Elisabeth, MOURARET Sophie, CHARRE Béatrice, FARJON Philippe, COMPERE Philippe, GIMON Jean-Paul, BARBAROUX Sylvie, ROURE Christine, MATHON Sébastien

Absents ayant donné procuration : 2 – VACHERESSE Marc à MARTIN Marie-France, BENOIT Nadine à CORTIAL Patrick

Absents n'ayant pas donné procuration : 1 – CITOLER Conception,

Secrétaire de séance : LIOUTIER Pascale

OBJET : Communication du rapport d'activité général 2024 de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas (CCBA)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 5211-39, qui prévoit que le président de l'établissement public de coopération intercommunale doit adresser chaque année aux communes membres un rapport d'activité, et que celui-ci doit être présenté au conseil municipal,

Après en avoir pris connaissance, les membres du Conseil Municipal prennent acte, à l'unanimité, de la présentation du rapport d'activité 2024 de la Communauté de Communes du Bassin d'Aubenas.

Ce rapport reste à la disposition du public au secrétariat de Mairie.

Fait et délibéré le jour, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations,

La Secrétaire de séance,
Pascale LIOUTIER

Le Maire,
Philippe ROUX

